



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 9 Novembre 2021
CO 333 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..68

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, CLEMENT Eric, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, BEROCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BOUDRY Jeanne, COLIN Christian à RIGAUD Hervé, ROBERT Bruno à VIONNET André, DROGREY Pascal à GROS Roger, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, REYNAUD Armande à CATHENOZ Catherine, SEIGLE FERRAND Antoine à LECOQ Yves, BAH L Catherine à BUGADA Cathy, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, CETRE Michel à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : BERTHOD Claude, DOS SANTOS Laëtitia, BERNARD René,

Etaient absents : BRENIAUX Denis, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael, RIGOLET Serge, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Convocation faite le : 29 Octobre 2021

Objet : Effacements de dettes et créances éteintes

1-Admissions en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Comptable Public, il convient d'admettre en non-valeur les créances suivantes (cf détail ci-dessous) :

- Sur le budget principal (75000) un total de :
 - o Madame FOURNIER Mélanie pour 20 €
- Sur le budget annexe ordures ménagères (75005) un total de 5 662.93 €
 - o Madame FOURNIER Mélanie pour 914.37 €
 - o La liste de 40 pièces ci-jointes pour 4 748.56 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / Autorise ces admissions en non-valeur.

2-Effacement de dettes (créances éteintes)

L'instruction comptable M57 fait la distinction entre les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur (poursuites sans effet, créances minimes, personnes disparues...).

Affiché le 16 novembre 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 novembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 Novembre 2021
CO 333 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Effacements de dettes et créances éteintes

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Le comptable public a informé la Communauté de Communes d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrécouvrabilité totale et définitive de créances de la commune.

Le comptable public sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes suivantes :

- Sur le budget principal (75000) un total de : **698.21 €**
 - oMonsieur COLLARD BOVY Alexandre pour 664 €
 - oMadame BRUCHARD Delphine et Monsieur COMBEAUX Stéphane pour 34.21€

- Sur le budget annexe Ordures Ménagères (75005) un total de : **735.82 €**
 - oMonsieur et Madame LORIOD Daniel et Josette pour 137.65 €
 - oMadame DEHOVE née DUMONT Sabrina pour 137.65 €
 - oMadame BESANCON Margueritte pour 328.70 €
 - oMonsieur COMTER Philippe pour 131.82 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / Constate l'effacement de cette dette et des créances éteintes.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

